



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Le rapport annuel 2024 sur les accidents de la circulation met en évidence une évolution préoccupante du nombre de cyclistes blessés sur les routes du pays. Dans ce contexte, le respect de la distance minimale obligatoire de 1,5 mètre lors du dépassement par des véhicules motorisés d'un cycliste constitue un élément essentiel de la sécurité routière des deux-roues.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Le Gouvernement dispose-t-il de données sur le nombre total de cyclistes recensés au Luxembourg ?
- Combien d'accidents de la circulation impliquant des cyclistes sont attribués au non-respect de la distance minimale de 1,5 mètre lors d'un dépassement par des véhicules motorisés au cours des trois dernières années ?
- Combien d'infractions à cette obligation ont été constatées pendant cette période ?
- Parmi ces infractions, combien ont donné lieu à une verbalisation ou à une amende ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Yves Cruchten
Député